



Suite d'une audition libre

Par MRst

Bonjour,

A peu pres un an et demi de cela, j'ai recu une lettre dans ma boite aume demandant de me rendre au commissariat pour "une affaire me concernant".

J'ai recu cela car peu de temps avant , sous l'emprise de l'alcool j'ai eu une altercation avec un/une collegue, qui a porte plainte contre moi, justifiant de blessures moyennes. J'ai repondu a toutes les questions de l'officier de police judiciaire, qui ne m'a ensuite pas retenu dans l'enceinte du commissariat.

Finissant mes etudes, j'ai par la suite decroche un poste au Laos, pays dans lequel je n'ai pas acces a mon numero de telephone Francais. Ma boite postale est chez ma mere mais je n'ai pas le souvenir de l'avoir laissé sur le proces verbal (dont je n'ai pas eu de copie). Aucunes nouvelles, aucuns retour depuis.

J'ai peur de retourner en France et de me retrouver en etat d'arrestation a la frontiere (avec ma nouvelle epouse, que je compte emmener pour la premiere fois ici et a qui je ne compte pas devoiler des grossieres erreures passées et dont j'ai honte.

Comment puis-je savoir si la police Francaise est quand meme en mesure de me contacter pour une eventuelle convocation ? Puis-je etre arreter malgre moi ? Enfin, quels sont vos recommandations dans situation ? (Consultation du FPR ?)

Merci d'avance pour vos precieux conseils

Jm

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Votre mere a-t-elle reçu du courrier ou un appel à ce sujet ,?

Par MRst

Bonsoir !! Merci beaucoup !

Alors, ma mère n'a absolument eu aucuns appels ni lettres jusqu'a présent...

Par MRst

Concernant ma demande principale, je tiens à préciser que mon domicile d'imposition (L'adresse renseignée sur les impots et sur mon compte numérique est une adresse au Laos mais qui est inaccessible par voie postale). Pour l'ensemble de mes autres abonnements (Telephone , assurance etc) c'est bien l'adresse de ma mère qui est renseignée. Je ne sais pas si cela peut vous éclaircir la chose

Par Pragmatico

Vous n'êtes donc même pas certain qu'une suite judiciaire a été donnée à cette affaire.

Il vous reste à accepter le risque d'être confronté à dees questions lors de votre débarquement en France.

Par MRst

Merci pour votre reponse. Il y a t-il un moyen de le savoir ?